

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mars 2021

PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 3787)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

AMENDEMENT

N° 210

présenté par

M. Ruffin, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
M. Ratenon, Mme Ressiguiier, Mme Rubin et Mme Taurine

ARTICLE UNIQUE

Compléter cet article par la phrase suivante :

« Elle garantit que tous ses achats publics sont conformes à ses engagements pour le climat ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

« Déléguer notre alimentation, notre protection, notre capacité à soigner, notre cadre de vie, au fond à d'autres, est une folie. » déclarait notre président de la République, pris de stupeur face aux lourdes conséquences de la délocalisation de nos industries stratégiques. La folie, c'est aussi de confier l'avenir de notre planète, notre avenir à tous, aux mains des actionnaires en les laissant délocaliser la production des marchandises d'utilité publique.

Mais pas d'inquiétude, « Les marchés du ministère de l'intérieur sont porteurs de clauses de responsabilité sociale et environnementale strictes », garantit le ministère de l'intérieur au sujet des uniformes du SNU. Pourtant, l'entreprise chargée de produire ces vêtements a fermé une usine en France pour en ouvrir d'autres à Madagascar, en Inde ou au Maroc. Quel exemple pensez-vous donner à nos jeunes engagés à servir fièrement leur pays en leur faisant porter l'uniforme de vos contradictions, produit à des milliers de kilomètres, dans des pays qui bafouent le droit du travail et le respect de l'environnement ?

Le gouvernement veut inscrire la lutte contre le dérèglement climatique à la constitution, qu'il montre l'exemple et garantisse que tous les achats publics soient désormais conformes à cet engagement.